

Doctorants, une voix commune

Nos conditions de travail (financement, charge d'enseignement, reconnaissance institutionnelle et circulation de l'information) constituent un enjeu prioritaire relevant pleinement des compétences du Conseil d'administration. En effet, nous participons pleinement à la vie de l'Université : production scientifique, enseignement, rayonnement académique. Or nos statuts et nos conditions de travail ne sont pas à la hauteur de notre contribution à l'Université.

Nous faisons le constat que ces difficultés sont aggravées par une insuffisante circulation de l'information et par une distance persistante entre les organes de direction et les doctorants. Cette situation affaiblit notre capacité à comprendre les décisions qui nous concernent, à se saisir des espaces de participation existants et à faire entendre une parole collective.

L'ouverture d'un siège de représentant des doctorants au Conseil d'administration constitue à cet égard une avancée qu'il convient d'investir pleinement. S'il s'inscrit dans un équilibre institutionnel où notre représentation demeure numériquement minoritaire, il peut néanmoins constituer un levier stratégique pour porter notre voix.

Nous concevons ce mandat comme un outil politique de structuration avec un objectif central : renforcer les liens entre nous, quelle que soit notre école doctorale, ainsi qu'entre nous et les différentes instances de l'université, afin de favoriser une représentation plus lisible, plus cohérente et mieux articulée.

Le Conseil d'administration en deux mots

Le Conseil d'administration détermine la stratégie et les orientations générales de l'Université. Il délibère sur toutes les questions qui relèvent de sa compétence, prévues par les lois et règlements et par les statuts de l'Université. Il vote notamment le budget, fixe les frais de scolarité et est consulté sur les programmes de formation. Y siègent 10 PU, 10 MCF, 7 étudiants, 7 administratifs, 7 personnalités extérieures ainsi que des représentants des établissements composants. Désormais, les doctorants y seront représentés à part entière et prendront part aux décisions.



Théophile Rospars & Coline Mayaudon

Nous concentrerons notre mandat sur les trois axes suivants

Amélioration de nos conditions de travail

Renforcement de la transparence et de la circulation de l'information

Structuration et unification de la représentation doctorante

Théophile Rospars

Doctorant au Laboratoire de droit civil et ATER en droit privé et sciences criminelles, j'ai effectué un mandat de représentant des doctorants à l'École doctorale n°6. Avec les autres élus, j'ai pu mener à bien l'étude sur la santé mentale et les conditions de travail des doctorants en février 2025. C'est à la suite de ce travail que l'Université vient de créer le poste de représentant des doctorants au Conseil d'administration et lancer les discussions sur la charge de corrections de copies avec les services de l'administration.

Coline Mayaudon

Doctorante en 3e année de contrat doctoral et rattachée au Centre de recherche sur la Justice et le règlement des conflits, je suis candidate suppléante au Conseil d'administration de l'université afin d'y porter la voix des doctorantes et doctorants. Mon engagement repose sur un constat simple : l'étude menée par les élus doctorants en février 2025 a confirmé que les doctorants occupent une place centrale dans la production scientifique et le fonctionnement quotidien de l'Université mais font face à des grandes difficultés dans leurs conditions de travail.